

REGLEMENT GRAPHIQUE

CHATEAUBOURG



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 26/06/2025 - Arrêt du PLUiH



Prescriptions

- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A et N

Desserte par les réseaux

Espace boisé classé

Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales

Secteur avec disposition de reconstruction/démolition

Emplacement réservé

Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol

Élément de continuité écologique et trame verte et bleue

Zonage

- UV1 - Zone Urbaine village
- UC1 - Zone Urbaine centre-ville
- UR - Zone Urbaine résidentielle
- A - Zone Agricole
- Ap - Zone Agricole protégée
- N - Zone Naturelle

Emplacements réservés :

Libellé	Surface (m²)
ER01 : Aménagement des abords de la RD	1094
ER02 : Aménagement des abords de la RD	214

